

24-B-0044

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU BUREAU

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE -

**AMENAGEMENT DU BORD DE DEULE - MARCHE DE TRAVAUX - LOT N° 2 -
AVENANT N° 1**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau ;

Vu l'article L. 2194-1 du code de la commande publique ;

Vu l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 08 C 0053 du Conseil en date du 1er février 2008 portant validation du schéma directeur du réseau de véloroutes et voies vertes de l'agglomération lilloise ;

Vu la délibération n° 19 C 0223 du Conseil en date du 5 avril 2019 portant lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'aménagement des espaces publics en bord de Deûle le long des quartiers de Sainte Hélène et Porte de l'Abbaye à Saint-André-lez-Lille ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 24 janvier 2024 ;

I. Exposé des motifs

À Saint-André-lez-Lille, deux tronçons (quartier Sainte-Hélène et Quai 22) étaient manquants pour garantir une continuité en rive gauche de la voie verte située le long de la Deûle.

L'aménagement de ces tronçons intègre une large composante paysagère et écologique destinée à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers Sainte-Hélène et future Porte de l'Abbaye (Quai 22).

Une consultation allotie composée de trois marchés ayant pour objet l'aménagement de ces deux tronçons de voie verte a été lancée et attribuée comme suit :

- lot n° 1 "VRD, mobiliers" : Eiffage Route Nord-Est pour un montant de 1 284 501 € HT ;
- lot n° 2 "éclairage public" : Ramery Réseaux pour un montant de 240 115 € HT ;
- lot n° 3 "espaces verts, plantations" : France Environnement pour un montant de 273 000,88 € HT.

Pendant le chantier, des adaptations ont été nécessaires, impliquant des plus-values.

Entre les deux tronçons de Sainte-Hélène et de Quai 22 (anciennement Porte de l'Abbaye), un ouvrage passant sous le pont SNCF a été réalisé. Afin de relier la voie verte de part et d'autre de l'ouvrage, le linéaire a été augmenté ainsi que le nombre de luminaires et la longueur de câbles.

La réalisation de l'ouvrage sous le pont SNCF a entraîné un arrêt du chantier de plusieurs mois. L'éclairage à Sainte-Hélène a été posé en deux fois, l'amenée et le repliement des installations chantier et la signalisation de chantier ont été doublés.

Des interrupteurs différentiels dans les pieds de colonnes ont été ajoutés, ainsi que des fourreaux pour protéger le câble des réglettes.

Le présent avenant pour le lot n° 2 a pour objet de prendre en compte les plus-values concernant :

- l'augmentation du nombre de mobilier d'éclairage ;
- l'augmentation du linéaire de câble ;
- l'augmentation du nombre d'amenée et de repliement des installations chantier et la signalisation de chantier ;
- la pose d'interrupteurs différentiels et de fourreaux de protection.

Le projet d'avenant du lot n° 2 induit une augmentation du montant financier du marché au total de 21 606 € HT, soit 9 % de son montant initial de 240 115 € HT, portant le montant total à 261 721 € HT.

Aussi, le code de la commande publique autorisant la conclusion d'un avenant pour des travaux supplémentaires devenus nécessaires (lot n° 2), un avenant peut être conclu.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 1 pour un montant de 21 606 € HT, soit 25 927,20 € TTC ;
- 2) D'imputer les dépenses d'un montant de 25 927,20 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ